

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	56
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 15/06/2023 <u>DATE D’AFFICHAGE</u> 27 JUIN 2023 <u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 27 JUIN 2023		
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET OTC DU DU PAYS DE MORMAL		

SEANCE DU 22 JUIN 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 22 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Marie-Pierre LARA, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Frédéric CARRE, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, M. Amar GOUGA, M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT*, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, Mme Anne-Marie DA SILVA PEREIRA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Bernard BEAUFORT, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : Mme Pierrette GUIOST, M. Georges BROXER, M. Alain GERARD, M. Patrick PIANA, Mme Catherine MOREL

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. Henry-Louis BOURGOIS, M. Christophe LEGROUX, M. Benoit GUIOST, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Marie DUBOIS,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Alexandra LERCH, M. Luc BERTAUX, M. Nicolas RUTER, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, Mme Martine LECLERCQ, M. François RONCHIN, Mme Roxane GHYS, M. Thierry SOSZYNSKI,

* M. Jean-Baptiste GUIOT a pas pris part au vote à partir de la délibération 32-2023.

34-2023.OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET OTC DU DU PAYS DE MORMAL

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Par la délibération 53 2022 du 30 juin 2022, la communauté de communes du pays de Mormal a décidé de dissoudre l'office de tourisme communautaire avec effet au 31 décembre 2022.

Un liquidateur a été désigné par arrêté. Ce dernier a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable.

Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable. Cette comptabilité est annexée à celle de la communauté de communes du pays de Mormal.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2022, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022 qui vous est soumis au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Vous trouverez ces opérations résumées dans les tableaux annexés.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De **déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- D'**approuver** le compte de gestion 2022 du Budget OTC DU PAYS DE MORMAL.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

- De **déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- D'**approuver** le compte de gestion 2022 du Budget OTC DU PAYS DE MORMAL.

Fait et délibéré le 22 juin 2023

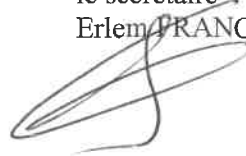
Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **27 JUIN 2023**
- De la publication le : **27 JUIN 2023**

Le président
Guislain CAMBIER



le secrétaire
Erlem FRANCOIS



Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230622-34_2023DEL-DE

Objet :

Prise en compte



Annexe